

Direction de l'Action Juridique

Hôtel de ville
Place Jean Delvainquière
BP 30109 – 59393
Wattlelos Cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES ET DECISIONS DU MAIRE
APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122 - 22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

VILLE DE WATTRELOS C/ [REDACTED]
AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE

Nous, Maire de la ville de WATTRELOS,

- Vu l'article L.2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2 du 27 mai 2020, portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de WATTRELOS, transmise à Monsieur le Préfet du Nord le 29 mai 2020,
- Vu la plainte déposée par l'Association [REDACTED] à l'encontre de Monsieur [REDACTED], fonctionnaire municipal, concernant des actes de maltraitements animales,

DECISIONS

De se constituer partie civile auprès du Procureur de la République (Tribunal Judiciaire, 13 avenue du Peuple Belge à Lille).

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Cette décision sera publiée sur le site internet de la commune.

La présente décision est rendue exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourcs citoyens » accessible par le site internet www.telerecourcs.fr.

Acte certifié exécutoire de plein droit en application
de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée
par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Fait à Wattlelos, le 14 novembre 2025

Signé : Dominique BAERT
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Wattlelos, le **18 NOV. 2025**
Le Maire,
Dominique BAERT

